L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : No. 93 Carondelet.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 31 JANVIER 1888.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de commodités électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :
LA BOURGOGNE Frangeul, samedi, 28 janvier
LA CHAMPAGNE, Traub, samedi, 4 février
LA NORMANDIE, de Kerabiec, samedi, 11 fév

Prix de passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris) ..... $50 et $100
Deuxième $40
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi 1er février, à 5 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
WICKERSHOCKER, HUDSON.
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
HUDSON, Capt. Freeman.
Arrive de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine $40
Entrepont 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret et passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4 oct—1 an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.
Le Steamer New Camelia.
Partira à partir du 15 octobre 1887, quitera Mélaudon à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt, Pontchartrain au pied des Champs-Elysées comme suit :
Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.
DE RETOUR.
Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
Old Landing les mercredis à 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.
Les eaux et le temps le permettent, le bateau partira.
Prix ..... $1 00.
Excursion.
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer de Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
18 oct— No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route
New Orleans & Northeastern Railroad.

La ligne la plus courte et la plus rapide entre la Nlle-Orléans et Meridian, St. Louis, Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et toutes les localités à l'Est et au Nord. De la Nouvelle-Orléans à Cincinnati, 25 heures et demie seulement.

ALLANT AU NORD.

	No 2, Limited.	No 6, fast line.
Dép. Nlle-Orléans	5:00 p. m.	10:00 p. m.
Arr. Meridian	10:20 p. m.	5:00 a. m.
Arr. St. Louis		7:20 a. m.
Arr. Tuscaloosa	1:40 a. m.	9:50 a. m.
Arr. Birmingham	3:20 a. m.	12:05 p. m.
Arr. Talladega	5:25 a. m.	2:30 p. m.
Arr. Chattanooga	8:30 a. m.	6:40 p. m.
Arr. Junction City	2:50 p. m.	2:23 a. m.
Arr. Lexington	4:15 p. m.	3:43 a. m.
Arr. Cincinnati	6:40 p. m.	6:40 a. m.

VENANT DANS LE SUD.

	No 1, Limited.	No 5, fast line.
Dep. Cincinnati	7:55 a. m.	8:00 p. m.
Dep. Lexington	10:15 a. m.	11:05 p. m.
Dep. Junction City	11:25 a. m.	12:30 a. m.
Dep. Chattanooga	6:00 p. m.	8:20 a. m.
Dep. Attalla	9:00 p. m.	1:00 p. m.
Dep. Birmingham	11:10 p. m.	3:30 p. m.
Dep. Tuscaloosa	12:48 a. m.	5:45 p. m.
Dep. St. Louis		9:00 p. m.
Dep. Meridian	4:00 a. m.	10:55 p. m.
Arr. Nlle-Orléans	9:30 a. m.	6:15 p. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets.
1er janv—4 mois. 24 rue St Charles.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS
—AND—
TEXAS RAILWAY.
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.
No 1 ..... 9:00 A. M.	No 2 ..... 5:00 P. M.		
No 3 ..... 6:25 P. M.	No 4 ..... 7:00 A. M.		
No 5 ..... 10:00 A. M.	No 6 ..... 3:45 P. M.		

Excursions du Dimanche.
Arrivée ..... 8:40 P. M. | Départ ..... 8:00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis ; les Nos 3 et 4 ... tous les jours entre la Nlle-Orléans, Vicksburg et Greenville ; les Nos 1 et 2 ont des chaises Buffet Pullman entre la Nlle-Orléans et Louisville.
Des correspondances de traine se font à Harrisburg pour Natchez et N. J. et C., à Vicksburg avec le V. S. & P. et V. et le M. R. R. ; à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Miss. Valley Railroad, L. N. N. & C. et d'autres lignes.
Tous les trains s'arrêtent à Kenner.
JOHN BEADLEY,
Agent Général.
E. W. HOWE, G. P. & P. A.
R. F. REYNOLDS
Agent Commercial.
4nov

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Pa. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily ..... 7:15 am	Atlantic Express, daily ..... 8:10 pm
San Antonio Express, daily ..... 7:20 pm	New Orleans Express, daily ..... 8:05 am

Chaudes-toilettes entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chaises-toilettes à retenir tous les jours au bureau du Magazine st. Ratchez.
A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. C. SCHREIEER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1y

DATE DE FONDATION 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.
CAPITAL - - - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS :
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE FOUTZ, H. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE
GUS. PITOT, JR.,
24 fév—1an J. W. HINCKS.

Bureau de la Compagnie d'Assurances

FACTORS & TRADERS,

No 49 rue Carondelet.—Nouvelle Orléans, 21 janvier 1888.

Comme commissaires choisis par le Conseil de Direction de la compagnie d'assurances "Factors & Traders," nous annonçons que nous avons transféré toutes nos polices d'assurance contre les risques d'incendie à la Compagnie d'assurances German-American de New York, une corporation solide et digne de confiance que nous recommandons à tous nos anciens clients.
E. M. WALMSLEY, JULES A. BLANC, ED. A. PALFREY,
Commissaires.

German American Insurance Company of New York.
ACTIF EN JANVIER 1887.

Valeur au pair.		Cotes du marché
$2,170,000	Bons du gouvernement des Etats-Unis	$2,710,025
1,460,000	Bons de chemins de fer	1,664,600
125,000	Du capital du New York et Harlem Railway, 2,500 actions	278,000
50,000	Du capital du Morris et Essex Railway, 1,000 actions	70,000
50,000	Du capital du Chicago, Rock Island & Pacific Railroad, 500 actions	63,500
50,000	Du capital du Illinois Central Railway, 500 actions	66,500
2,000	Du capital du Chicago, Burlington & Quincy Railway, 20 actions	2,540
25,000	Etat du Missouri Funding Bonds 6 0/0	28,800
25,000	Ville d'Atlanta, bons 4 1/2 0/0	25,500
$3,957,000	Comptant dans des banques	$64,330 28
	Comptant dans les coffres du bureau	5,790 44
	Argent entre les mains des directeurs	4,302 85
	Reliquat entre les mains d'agent	86,400 47
	Primes non perçues par le bureau principal	81,499 74
	Intérêt accru	875 00
		242,698 78
	Passif	$5,148,273 78

Fonds capital	$1,000,000 00	
Réserve des réassurance	1,007,463 23	
Pertes réglées et non payées	178,810 23	
Commissions et autres obligations	20,352 43	2,806,625 89
Surplus net		$2,341,647 89
Total		$5,148,273 78

Le soussigné annonce que désormais il représentera ici la compagnie et sollicite respectueusement une continuation du patronage de ses amis. Tout le monde sera au local de la compagnie d'assurances Factors & Traders. La compagnie d'assurances German-American de New York est une des plus solides du pays et est dès à présent responsable jusqu'à leur échéance, des polices émises par la compagnie Factors & Traders. ED. A. PALFREY,
15 jan—1m—Dim Mar Jeu.

ETAT DE SITUATION DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA
Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues		
Sur risques de feu	$268,519 46	
Sur risques de rivières	5,969 19	
Sur risques maritimes	6,910 08	$281,428 73
A ajouter : Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886		66,610 70
Total des primes		$348,039 43
A ajouter : Revenu de l'intérêt des loyers, etc		34,069 77
Total du revenu pendant l'année		$382,109 20
Déductions et dépenses :		
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887		$93,575 92
Primes remboursées et cancellations		58,465 53
Réassurances		15,053 25
Courtage et commissions		3,132 92
Payé sur pertes encourues en 1887	$128,074 23	
Payé sur risques de rivières encourues en 1887	13,049 83	
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91	
Total payé sur pertes encourues en 1887	$136,283 63	
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses de agence hors de la Louisiane	11,778 78	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane	7,546 16	
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol	1,553 87	
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau	2,974 32	
Compte des salaires du bureau local	10,500 00	
Déductions et dépenses applicables en 1887	340,662 78	
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887	20,453 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886	18,951 83	
Total des dépenses et déductions		360,269 38
Balance nette		$ 1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus	$18,951 83	
Réservé pour risques non terminés	$93,575 92	
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70	
Ajouté de la réserve, affaires de 1887	26,965 22	
Total sur les profits de 1887		45,917 05
Excédent net sur les affaires de 1887		$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice président.
Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.
JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banques	$ 17,859 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,800 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent, $142,500 00	131,000 00
Bons Crossman de la Nlle-Orléans, ct. $25,000 00	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques	90,150 00
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,432 86
Billets à ordre pour primes, non dus	1,824 17
Dû par d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées	1,927 00
Dû sur jugements garantis par bon	32,728 97
Loyers échus pour collections	3,850 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange	125 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$ 400,000 00
Réservé pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées :

JOHN H. HANNA	JOHN T. GIBBONS,
GEO. MCLOSKEY,	W. M. HART,
RICHARD HERRICK,	JOHN MCGINTY,
THOS. MCDERMOTT,	SAMUEL R. CAREY,
	THOS. SMITH.

JOHN HENDERSON Jr.,
A. MEDDER COUTURIE,
EDW. DEWIS,
EMILE GAUCHE.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888, ont été réélus à l'unanimité : M. THOMAS SMITH, président ; M. EMILE GAUCHE, vice-président.
M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.
10 jan—1m J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.
—CHEZ—
FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.
Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits (pas d'autres faits aux environs).

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - $1,427,290.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
NEWTON BUCKNER, Chairman ; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE.
JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '87—1an

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement : $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau : 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne 16nov—

BASILE BARES.
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont révélé un ton velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

Travaux en Fleurs en tous genres, aux plus bas prix.
C. W. EICHLING,
FLEURISTE.
279 RUE DECATUR 279
21 avril—1 an Près le Marché Français.

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL,
PRO BONO PUBLICO.
EDIT DE XXX.
A tous ceux que ce présent Edit concerne Salut !
Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons à tous ceux qui à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de préfection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le
MARDI-GRAS,
LE 14ème JOUR DE FÉVRIER, 1888,
soient comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que :
I. Toutes les lignes de transports dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.
II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles de notre résident devront se former en corps organisé et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.
III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par les présentes absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.
IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle les affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.
V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien-aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes ; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que cette année nouvelle vienne augmenter les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, tout permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.
VI. Sa Majesté souhaite une bonne et heureuse année à tous les résidents de sa ville bien-aimée, et exprime le désir que la Paix et l'Harmonie y règnent, et que la santé et la prospérité soit avec eux.
Sa Majesté a aussi ordonné qu'fit beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi !

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeuse Palais des Arts en notre ville de Fleurs, le 1er jour du mois de Décembre 1887, et la Cent-Quinzième Année de notre règne.
Par le Roi lui-même,
REX.
Contresigné : BATHURST,
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 31 Décembre 1887.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST.
Lock Box 3239, Nlle-Orléans, Lne.
1janv—

Compagnie d'Assurances du Sud.
(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)
Cinquième Etat Annuel.
La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1887 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$357,297 54
Sur les risques de rivières	7,534 82
Sur les risques de mer	7,718 19
A ajouter : Primes non acquises de 1886	$372,550 55 70,842 00
Total des primes	$443,392 55
A ajouter : Intérêt et profits et pertes	$ 30,850 74
Revenu total	$474,243 29
A déduire : Pertes payées :	
Sur les risques d'incendie	$164,318 32
Sur les risques de rivières	5,814 40
Sur les risques maritimes	1,457 30
	$171,590 02
Primes remboursées, cancellations et commissions	94,665 24
Réassurances	10,215 50
Taxes et licences	4,434 19
Dépenses, loyers bureaux et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille des Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	34,067 11
Total des dépenses	$334,972 09
Surplus	$139,271 20

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant	$ 69,873 17	
$25,000 bons de la Louisiane, 4 pour cent du Etats Unis, avec coupons	31,468 75	
$119,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)	130,900 00	
$90,200 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans incluse primes tirées	105,864 00	
$25,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	22,500 00	
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)	30,629 98	
1 action N. O. Produce Exchange	125 00	
1 action N. O. Cotton Exchange	75 00	
Dû par la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00	
25 actions N. O. Warehouse Co	525 00	
Primes en cours de collection	45,518 24	
Meubles, accessoires, coffres-forts, etc	2,000 00	
Dépôt avec le Board des Underwriters	150 00	
		$439,684 14

PASSIF.

Capital actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 86
Dividendes non payés	1,189 06
Réservé pour risques non expirés	83,897 75
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	31,000 00
Comptes divers non payés de décembre 1887	1,509 02
Balance (exclusivement du dividende de juillet 1887)	12,373 45
	$439,684 14

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 11 janvier 1888.
M. T. DUCROS, Notaire.
138 rue Gravier.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 10 courant, il a été unanimement résolu de payer aux actionnaires, SUR DEMANDE, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital.
SCOTT McGEHEE,
Secrétaire
Nlle-Orléans, 11 janvier, 1888.
12 jan—

Crossman American Agency, 17 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Assurance contre l'incendie, sans escompte, aux taux les plus réduits, sur propriétés, meubles, marchandises, etc., dans les compagnies suivantes :
Liverpool and London and Globe.
Hibernia Insurance Company.
Commercial Union.
Phoenix of London.
Queen Insurance Company.
Lancashire.
Royal Insurance Company.
Northern.
Imperial.
Caledonian.
Scottish Union and National.
Sun Fire Office.
Phoenix of Hartford.
Hartford.
Connecticut.
Germania.
Orient.
Home.
Commercial Union.
Crescent.
Underwriters.
Rapport immédiat et paiement comptant des pertes.
Bureau de la Compagnie d'Assurances.

DENTISTES.
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre
G. P. Mahoney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 119 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner nos modèles, vous informer de nos prix et voir faire en ... Médaill pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

R. P. Randall,
54 and 56 Baronne St.
Carriages & Harness,
Boys' Bicycles,
Girls' Tricycles,
Baby Carriages.

PROMULGATION
—DES—
Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau du Secrétaire d'Etat.
CONFORMÉMENT aux dispositions de la Constitution, publication est ici faite et sonnée à l'élection générale du 6 de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat et qui ont été votés par les deux tiers du nombre des membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue en la ville de Baton-Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.
Les amendements ci-dessus sont énoncés dans la loi No 43 de la résolution conjointe No 112 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes Nos 28, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont ci-après publiés officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers, à la prochaine élection générale qui sera tenue mardi, 17 avril 1888 (le mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois, de telle manière et dans une telle forme que les électeurs qualifiés pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs qualifiés votant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques uns seulement le dit amendement ou les dits amendements proposés, ou l'un ou quelques unes d'eux ainsi approuvés et ratifiés, deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Loi No. 43 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 1.
RELATIF A L'UNIVERSITÉ TULANE.
Les termes de la loi No. 43 de la Session régulière de 1884 adoptée à la session de la législature, en l'année 1884, sont par le présent ratifiés et abrogés, et toutes les dispositions de la constitution de 1879 qui y sont contraires ou qui en prévendraient l'adoption, sont par le présent abrogées en tant qu'il s'agit de l'application de la dite loi.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 2.
"L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination ou à l'élection de commissaires de levées dans les dits districts, lesquels, conformément à la manière prescrite par la loi, seront chargés de la surveillance de la construction, de la réparation et de l'entretien des levées dans les dits districts. Ces commissaires des levées auront le droit de prélever une taxe qui n'excèdera pas dix mills sur les propriétés imposables situées dans les parties alluviales de chaque district exposé à l'inondation.
Il est bien entendu que, dans le cas où il serait nécessaire de se procurer des fonds additionnels pour restaurer, entretenir, conserver ou réparer les levées protégeant les terres d'un district, le taux de la taxe limité par la présente loi pourra être augmenté après la proclamation d'augmentation, et l'objet pour lequel la dite proposition est proposée aurait été soumis à un vote des contribuables du district, ou de ceux ayant droit des dits contribuables, soit qu'ils résident ou ne résident pas sur les propriétés situées dans la partie alluviale du district exposé à l'inondation, et qu'une majorité des dits contribuables, en nombre et en valeur, se seront prononcés à la dite élection pour la dite augmentation.
Résolution conjointe No 28 de la session régulière de 1886.
Amendement No 3.
"Dans les districts composés d'une paroisse il n'y aura pas moins de six termes de la cour de district chaque année.
"Dans les districts composés d'une paroisse il n'y aura pas moins de six termes de la cour de district, chaque année, excepté dans les paroisses de Franklin et de Tensas, où il n'y aura que deux termes de la cour de district chaque année.
"Jusqu'à ce que la loi y pourvoie, les termes de la cour de district dans chaque paroisse seront fixés par un règlement de la dite cour, et ils seront publiés par chaque jour, au moins, avis préalable public dans un journal.
"Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins, chaque année, avec un grand jury, excepté dans les paroisses de Cameron, Franklin et Vernon où il n'y aura qu'un terme de jury, chaque année, avec un grand jury.
"Aux autres termes de jury, l'Assemblée Générale pourvoira pour des jurys spéciaux, quand il y aura de l'ouvrage pour le jugement des affaires criminelles.
Résolution conjointe No 75 de la session régulière de 1886.
Amendement No 5.
"Dans le cas de mort du lieutenant-gouverneur ou quand sa place devient vacante par suite de toute autre cause, le président par intérim du sénat la remplira. Il en exercera tous les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant-gouverneur."
Résolution conjointe No 92 de la session régulière de 1886.
Amendement No 6.
Article 207.—Les propriétés suivantes, et nulles autres, sont exemptées de l'impôt, savoir : Toutes les propriétés publiques tous les édifices dédiés au culte, tous les lieux affectés aux établissements publics tous les institutions de charité, les bâtiments et tous les biens à l'usage exclusif des collèges et des écoles, les biens-fonds et les bâtisses publiques bibliothèques publiques, les bien-fonds et les biens meubles des associations littéraires à l'usage des bibliothèques publiques, les livres et instruments de physique, ainsi que les tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une association exposés dans une salle publique. Il est bien entendu que les biens ainsi exemptés de l'impôt ne seront pas engagés ou loués dans un but de profit ou de revenu personnel ou collectif. Seront aussi exemptés de l'impôt les meubles meublant jusqu'à concurrence de $500. Seront également exemptés de l'impôt, pendant vingt ans à partir de l'adoption de la Constitution de 1879, les capitaux, les machines et autres objets employés dans la fabrication de matières textiles, de cuirs, chanvres, harnais, selleries, chapeaux, farine, machines à vapeur, à l'agriculture, glace, engrais, produits chimiques, meubles et autres articles en bois, en marbre ou en pierre, savon, fourniture du bureau, encre, papier, navires de construction, et chocolat. Il est bien entendu que chaque fabrique ainsi exemptée de l'impôt devra employer au moins cinq ouvriers."
En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et y ai attaché le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 13e jour de janvier A. D., 1888.
OSCAR ARNOUX,
Secrétaire d'Etat.

ASTHME
CIGARETTES INDIENNES
au Cannabis Indica de
GRIMAULT & Cie
Pharmaciens à Paris.
Il suffit d'aspirer la fumée des Cigarettes pour provoquer instantanément la disparition des plus violents accès d'asthme, la toux la plus opiniâtre, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie, combattre la pituite laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.
Dépôt à Paris : 8, Rue Vivienne
ET PRINCIPALES PHARMACIES.

VIN
au
Peptone Pepsique
de
MALADIES DE L'ESTOMAC
CHAPOTEAUT
Pharmacien de 1re Classe, à Paris
Nourrir les malades, les convalescents sans fatigue pour l'estomac, tel est le problème résolu par ce délicieux aliment qui contient par verre à Bordeaux dix grammes de viande de bœuf entièrement digérée, assimilable et dépouillée des parties non digestibles. Il agit comme réparateur dans toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, les digestions difficiles, le dégoût des aliments, l'anémie, l'épuisement causé par les tumeurs, les affections cancéreuses, la dysentérie, la fièvre, le diabète, et dans les cas où s'impose la nécessité de nourrir les malades, les phthisiques et de soutenir leurs forces par un aliment reconstituant que demanderait en vain aux extraits et sucs de viande, aux bouillons concentrés à la viande crue. Le Vin de Chapoteaut est le nutritif par excellence des vieillards et des enfants ; il augmente la richesse du lait des nourrices.
Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne,
ET PRINCIPALES PHARMACIES.

BULLETIN FINANCIER.
Lundi, 30 janvier 1888.
COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE)
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances
Jusqu'ici cette semaine	$3,877,038 00	$408,631 00
Même temps la semaine dernière	4,304,278 00	440,261 00

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain	75	
Pièces de 5 francs	80@	
Pièces de 20 francs	$3,80@	3,90
Pièces de 10 francs	4,80@	4,90
Pièces de 10 thalers	7,50@	—
Doublons espagnols	15,40	
Doublons anglais	15,35	
Doublons mexicains	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicains	—@	19,40
Or de l'Amérique du Sud	80@ par peso	
20 marks prussiennes	4,60@	4,75
Or de la Californie	7@8 0/0 escompte	
Or mexicain, poids léger	95@	97
Or mexicain, poids	5 0/0 à escompte	

MARCHE MONETAIRE.
Nouvelle Orléans—L'argent est en assez bonne demande, abondant et facile.
Prêts sur demande : aux banques—à 7 pour cent ; au comptant des banques, 5 à 6 pour cent.
Les taux d'escompte par an sont comme suit :
Papier de commerce exceptionnel. 7 pour cent
A 1 6
Prêts sur garanties collatérales ..... 5@6
Hypothèque A1 ..... 7@8 —
New York—Tout calme, 3 pour cent.
Londres—taux du marché ouvert à Amsterdam, 3 pour cent.
Consols 102 15/16 argent en lingots 44/4. U. S. 4's 129 1/4.
Paris—Rentes 81 42½.

CHANGE.
RHIN GRAMMES—Commerce, 94 ...
LE STERLING est facile
Actuellement de navire A1 clear ..... 482¾@483¼
Traites de banques 486
Chèques ..... —
Les FRANCS sont faciles.
France de commerce 5.22½
Traite de banques 5.18¾
Chèques ..... —
LE CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme.
Traites de commerce à 50c. de prime.
Traites de Banques $1 00 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Avant l'appel de 11 a. m.
$1,000 Bons à prime 134¾
Appel de 11 a. m.

161,000 Louisiana 4's	93½
40,000 Louisiana 4's (B February)	93½
70,000 Louisiana 4's (B February)	93½
940 Bons à prime	134¾
1,000 ..... do	134¾
6 300 ..... do	134½
1,000 City Debts	98

Entre les appels de 11 a. m